



Mensonges, gros mensonges et relations publiques

Postes Canada a dépensé des dizaines de milliers de dollars pour faire avaler aux membres du SEPC et au grand public qu'elle propose un régime de congés de maladie équitable et qu'elle ne demande aucune concession à ses employés.

Postes Canada a dépensé des dizaines de milliers de dollars pour transmettre le message suivant au grand public : la grève n'a aucun impact sur la livraison du courrier. Au même moment, Postes Canada dépensait des dizaines de milliers de dollars pour convaincre des juges que la grève nuisait à la livraison du courrier.

Mary Traversy, la chef des Ressources humaines à Postes Canada, semble être celle qui a orchestré en grande partie ce blitz publicitaire.

Dans une lettre adressée à la rédaction du *Ottawa Citizen*, le 26 novembre dernier, elle déclarait :

« L'hypothèse selon laquelle la Société cherche à éliminer des congés de maladie est en flagrante contradiction avec son histoire. [La Société] ne compromettrait jamais la santé et le bien-être de ses employés. » [Notre traduction]

Mais dans un courriel envoyé à Bob Howey, Manon Fortin, directrice des opérations Prairies, Wayne Quinn, Brain M. Wilson directeur des opérations, Gilbert J. Barrette, Dominique E. Forest, George Corcoran et Doug Jones, vice-président opérations le 28 novembre, elle affirmait :

« Le changement proposé à l'affpc [sic] pourrait avoir des effets incroyables pour la SCP, du jamais vu! Pensez-y : réduire de moitié les congés de maladie! » [Notre traduction]

Pardon? Comment peut-on assurer une protection à tous les employés en réduisant de moitié les congés de maladie? Est-elle en train de récrire l'histoire de Postes Canada?

Dans le même courriel, elle ajoute :

« Mais pour garder l'appui de tous (dirigeants, politiciens, etc.) et les rallier à notre cause, il n'y a qu'un seul moyen : assurer la livraison du courrier [...] Je vous remercie tous et toutes. » [Notre traduction]

Et comment réconcilier ce courriel avec les multiples tentatives pour obtenir des injonctions visant les établissements où le traitement du courrier a été perturbé et, en Ontario et en Colombie-Britannique, des injonctions visant toute la province?

Voici un extrait d'un document déposé par Postes Canada à un tribunal de Hamilton :

« Les 20 messagers qui livrent des colis dans le secteur de livraison de Hamilton accusaient aussi des retards importants. En fait, bon nombre de véhicules ne sont pas sortis du bureau de poste de Mount Hope parce que les chauffeurs ont dû attendre longtemps. Par conséquent, environ 90 % du courrier n'a pas été livré dans ce secteur aujourd'hui. Plus précisément, environ 90 % des produits qui devaient être livrés à une heure précise n'ont pas été livrés du tout ou ont été livrés en retard. Normalement, le pourcentage de colis non livrés oscille entre 1 et 2 %. » [Notre traduction]

Où se cache la vérité?

Dans les déclarations publiques de Postes Canada affirmant qu'il n'y avait pas de retards dans la livraison du courrier? Dans les affidavits qu'a soumis Postes Canada à divers tribunaux au pays? Dans la phrase de Mme Traversy : « Pensez-y : réduire de moitié les congés de maladie? »

Postes Canada est-elle plus intéressée à dépenser de l'argent pour soigner son image publique et rallier les politiciens à sa cause qu'à négocier une convention collective équitable?

À vous de juger.